Note d'utilisation de la page personnelle sur le site de CITERES

A qui s'adresse cet espace ?

Les personnes ayant une adresse en @univ-tours.fr disposent déjà d'un espace sur le site de l'université, accessible par l'annuaire. C'est cette fiche qu'il faut remplir en priorité, avant l'espace ouvert sur le site de CITERES.

Pour modifier votre fiche sur le site de l'Université

- 1. Rendez-vous sur <u>http://www.univ-tours.fr/adminsite/</u> et saisissez votre login et mot de passe
- 2. Cliquez sur « Annuaire » dans le menu de gauche
- 3. Sélectionnez votre fiche
- 4. Complétez les informations onglet par onglet
- 5. Modifiez votre fiche en mentionnant votre parcours, vos recherches et vos publications majeures.

Attention ! Le nombre de caractères est limité et le très buggué logiciel K-SUP ne vous l'indiquera qu'après envoi... Il est donc conseillé de faire concis pour éviter de se faire tronquer son texte. Par ailleurs, la fiche devra être validée par un administrateur avant d'apparaître sur le site de l'université.

Dès que votre fiche est validée, vos informations apparaîtront automatiquement à la fois dans l'annuaire du site de l'Université et dans l'annuaire du site de CITERES.

Si vous ne disposez pas d'une adresse @univ-tours.fr, un espace est disponible sur le site de CITERES.

Pour modifier votre fiche sur le site de CITERES

- 1. Rendez-vous sur http://citeres.univ-tours.fr
- 2. Cliquez sur « Annuaire » dans le menu de gauche, vers le bas
- 3. Ouvrez votre fiche personnelle et allez en bas jusqu'au formulaire de connexion
- 4. Si c'est votre première connexion, cliquez directement sur [mot de passe oublié?] et indiquez votre mail (celui qui apparaît sur votre fiche, si ce n'est pas le cas ou si le mail n'est pas le bon, envoyez un mail à <u>olivier.marlet@univ-tours.fr</u>). Vous recevrez alors par mail un lien vous permettant de vous connecter et de créer votre mot de passe personnel.
- 5. Saisissez vos identifiants, votre login étant le mail connu par la base de données CITERES (celui qui apparait sur votre fiche).
- 6. Saisissez votre fiche.

Attention ! CITERES vous accorde une totale confiance et les modifications que vous apporterez à votre fiche seront immédiatement visibles en ligne, sans passer par une étape de validation par un administrateur. Soyez donc vigilant et ne portez ici comme information que ce qui concerne votre profil professionnel et vos recherches au sein de CITERES. Comme administrateurs, nous sommes responsables des informations placées sur le site.